

Vous êtes intéressés,
contactez *Bi'Kigai*

Service d'information et d'accompagnement
des jeunes de Billom Communauté

Tél. 06 75 65 43 09

bikigai@billomcommunaute.fr

* *Bi'Kigai* est la contraction de Billom Communauté et
d'Ikigai, terme japonais signifiant « joie de vivre, raison d'exister ».

#considération
#intégration
#participation
#responsabilités
#initiatives
#évolution
#esprit d'équipe
#sens de l'organisation
#formation et information

NOUVEAU



1^{er} Forum *Bi'Kigai*

#1jeune, 1 job
14 - 25 ans

Recherchons recruteurs
dans tous secteurs

Agriculture, industrie, banque, commerce,
artisanat, services de proximité, associations,
médico-social, animation, restauration...

SAMEDI 26 MARS 2022

9h00/12h30

Centre culturel Jacques Brun
EGLISENEUVE-PRÈS-BILLOM

Petit-déjeuner et apéritif offerts aux recruteurs et partenaires





Entreprises tous secteurs

#1 jeune, 1 job

De l'inventaire à la récolte saisonnière en passant par la mise à jour de listings, un coup de main sur un chantier, ou des tâches qui demandent du temps que vous n'avez pas, **avez-vous déjà pensé à confier votre besoin à un lycéen ou un étudiant ?**

Toujours en quête d'un job pour financer leurs études ou leurs activités, les jeunes ont besoin de découvrir le monde de l'entreprise, de s'adonner à diverses tâches pour affiner le choix de leur voie professionnelle.

#1 jeune, 1 stage

Au cours de leurs études, certains jeunes ont pour obligation de faire des stages en entreprise.

Bi'Kigai souhaite recenser toutes les entreprises de Billom Communauté en capacité d'accueillir un jeune en stage.

Contactez Bi'Kigai pour recevoir le questionnaire.

#alternance

Outil de recrutement pour faire face à des besoins de mains-d'œuvre qualifiées ou à une pénurie de compétences sur certains métiers, l'alternance présente de nombreux avantages pour l'entreprise.

La formation d'un salarié en alternance facilite son intégration dans l'entreprise et lui permet d'acquérir des savoir-faire spécifiques. Elle favorise ainsi une embauche en confiance à l'issue de sa formation.

Une solution de recrutement adaptée aux besoins

La formation en alternance permet à l'entreprise de former de nouveaux salariés pour répondre à leurs besoins et ainsi pérenniser le développement de ses activités.

Le profil des candidats à l'alternance s'est progressivement élargi au cours des différentes réformes. **Le contrat d'apprentissage** est ainsi ouvert depuis 2019 aux candidats jusqu'à 30 ans et sans limite d'âge pour certains profils de salariés. De son côté, **le contrat de professionnalisation** est également accessible sans limite d'âge pour les demandeurs d'emploi.

La durée des formations en alternance varie de 6 mois minimum à 3 ans au maximum et permet à l'employeur d'accompagner l'intégration des candidats et de suivre leur évolution en conditions de travail.

Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Recruter un jeune en alternance est une bonne façon d'anticiper sur la croissance de l'entreprise, sans prendre le risque de la fragiliser financièrement car l'employeur n'est pas tenu de proposer une embauche à la fin du contrat d'alternance.

Une maîtrise des coûts salariaux

La formation d'un salarié en alternance permet à l'entreprise de réaliser des économies substantielles en comparaison de l'embauche d'un salarié classique.

Le bénéfice d'aides et exonérations spécifiques

Un ensemble d'aides et d'exonérations permet de diminuer le coût de l'alternance pour l'employeur.

Enfin, les démarches administratives ont largement été simplifiées.

Plus d'infos sur :
<https://alternance.emploi.gouv.fr>

Associations, fondations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'État, bailleurs sociaux, certaines entreprises solidaires d'utilité sociale (agrément ESUS)...

#service civique

Le Service Civique représente un bénéfice pour tous

• Pour les jeunes qui s'engagent

Le Service Civique leur offre une expérience de vie unique pendant laquelle ils pourront mûrir, gagner en confiance et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir.

• Pour votre organisme

Le Service Civique permet d'amplifier vos actions, d'expérimenter des projets d'innovation sociale, et d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

• Pour l'ensemble de la société

Tous peuvent bénéficier de l'action des volontaires sur le terrain, qui crée une nouvelle relation entre vos publics et votre structure

Plus d'infos sur :

<https://www.service-civique.gouv.fr>

Référent 63 :

charlene.aubert@puy-de-dome.gouv.fr